

**CNBA**Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

## Remboursement de la TIPP Comment faire ?

**Exonération, remboursement : comment faire ?** Comme vous le savez, les carburants ou combustibles utilisés pour le transport de marchandises sur les voies de navigation intérieure sont exonérés de TIPP (en termes techniques : « TICPE », taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) depuis le 1er janvier. L'objectif de la direction des Douanes est de permettre aux bateliers de pouvoir acheter directement à la pompe un carburant détaxé avant la fin de l'année 2011. En attendant, les bateliers doivent continuer d'acheter du carburant taxé et demander le remboursement de la taxe auprès des douanes.

### Comment faire ?

Pour obtenir ce remboursement, il vous faut adresser à partir du 1er juillet votre demande au bureau des douanes dont dépend le siège social de votre entreprise (votre adresse fiscale pour une entreprise individuelle).

**Le conseil de la Direction des Douanes :** dans la mesure du possible, se rendre physiquement au bureau des douanes pour déposer sa demande de remboursement.

### Quelles pièces faut-il apporter ?

Pour déposer votre demande, il vous faut vous munir des pièces suivantes :

-extrait KBIS ou copie de la carte CNBA

-copie des factures de carburant (gardez l'original, service des douanes peut être amené à vous le demander)

-copie du certificat communautaire de navigation (pages reprenant la nature et l'immatriculation)

### Quel montant ?

Le remboursement correspond au montant de la taxation : 56,6 € pour 1000 litres.

### Le GNR est-il exonéré ?

Le texte législatif publié en début d'année indique clairement que le carburant ou combustible utilisé pour le transport de marchandises sur les voies de navigation intérieure est exonéré. A compter du 1<sup>er</sup> mai, le Gazole non routier devenant obligatoire, il est donc exonéré lorsqu'il est employé à cet usage.

## [A quel bureau dois-je m'adresser ?](#)

Votre demande doit être déposée au bureau des douanes dont dépend le siège social de votre entreprise (votre adresse fiscale pour une entreprise individuelle).

Vous trouverez ci-après la liste des bureaux compétents, en fonction de la localisation géographique du siège social de votre entreprise :

### **I - Direction de Bourgogne :**

- 1) Bureau d'Auxerre : Parc technologique d'activité de la Chapelle, Chemin de la Chapelle, BP 17, 89470 MONETEAU, tél : 03 86 94 24 40
- 2) Bureau de Dijon : 4 avenue de Dallas, BP 26709, 21067 DIJON CEDEX, tél : 03 80 74 96 00
- 3) Bureau de Chalon sur Saone : 1 rue René Cassin, Centre routier, BP40098, 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX, tél : 03 85 94 14 60
- 4) Bureau de Macon : Zone portuaire sud, 416 quai Jouffroy d'Abbans, BP 82041, 71020 MACON CEDEX, tél : 03 85 20 91 50
- 5) Bureau de Nevers : 18 rue Lamartine, 58000 NEVERS, tél : 03 86 71 78 04

### **II - Direction de Paris**

Bureau de Paris : 11 rue Léon Jouhaux, 75010 PARIS, tél : 01 40 40 60 27

### **III – Direction de Paris EST (départements de Seine Saint Denis, du Val de Marne et de Seine et Marne)**

- Bureau de Blanc Mesnil – Bâtiment Z – Garonor Est – 93611 AULNAY SOUS BOIS CEDEX – tél : 01 49 39 52 00
- Bureau de Melun – Hôtel d'entreprises – Zone Industrielle – 1015 rue du Maréchal Juin – 77006 VAUX LE PENIL – tél : 01 60 56 52 50
- Bureau de Marne la vallée – ZAC de Paris Est – 19 boulevard Georges Bidault – Bât G2 – 77183 CROISSY BEAUBOURG – tél : 01 60 95 38 80
- Bureau de Rungis – Gare routière – BP 20305 – 94152 RUNGIS CEDEX – tél : 01 45 12 87 00

### **IV – Direction de Paris OUEST**

- Bureau de Gennevilliers : 37 route principale du Port, BP 237, 92637 GENNEVILLIERS CEDEX, Tél : 01 46 13 88 00
- Bureau de Corbeil Evry : ZA Petite Montagne Sud, 3 rue du Gevaudan, BP 1736, 91047 EVRY CEDEX, Tél : 01 69 11 15 30
- Bureau de Trappes : 11 rue Jean d'Alembert, BP CS70542, 78197 TRAPPES Cedex, Tél : 01 30 68 18 80

### **IV - Direction de Rouen**

- 1) Bureau de Rouen Transports : 13 avenue du Mont Riboudet, BP 4084, 76022 ROUEN CEDEX 3, tél : 02 35 52 36 52
- 2) Bureau d'Evreux : 977 rue de Cocherel, BP 3234, 27032 EVREUX CEDEX, tél : 02 32 33 94 50

### **V - Direction de Picardie**

- 1) Bureau de Compiègne : ZC de mercièrre, Avenue Marcellin Berthelot, BP 8055, 60205 COMPIEGNE, Tél : 03 44 20 00 49

### **VI - Direction de Dunkerque**

- 1) Bureau de Boulogne : 3 rue Roger Salengro, Plateforme Garromanche, BP77, 62230 OUTREAU, tél : 03 21 80 89 90
- 2) Bureau d'Arras : Avenue d'Immercourt, BP 906, 62022 ARRAS CEDEX, tél : 03 21 15 26 00
- 3) Bureau de Dunkerque : Quai Freycinet 1, BP 6368, 59385 DUNKERQUE CEDEX 1, tél : 03 28 58 05 05

## **VII - Direction de Lille**

- 1) Bureau de Valenciennes : ZI n°2, BP 30432, 59322 VALENCIENNES CEDEX, tél : 03 27 22 31 01
- 2) Bureau de Lille : Place Leroux de Fauquemont, 59000 LILLE, tél : 03 20 17 15 80

## **IX - Direction du Havre**

- 1) Le Havre Antifer, 138, bd de Graville, BP27, 76083 Le Havre, Tél : 02.35.26.24.00

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :**

- **Téléphone : 01.43.15.96.96**
- **Email : [cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr)**

**[www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)**